



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Ordre du jour

Conseil Communautaire
Du 18 mars 2021

Récapitulatif des décisions prises par le Président (Article L.5211-10 du CGCT), dans le cadre des délégations données par le conseil communautaire

○ Marchés publics

Décision n°3144/2020 du 09/11/2020 portant attribution du marché n° 55 de l'accord cadre AC18.01 relatif à la réalisation des travaux de voirie rue de Canougue à MAIRIEUX à la Société LORBAN ET CIE SAS située 46 Rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE, pour un montant toutes tranches comprises de 310 600,60 € HT soit 372 720,72 € TTC, réparti comme suit :

- Tranche ferme : 273 022,60 € HT
- Tranche optionnelle 01 : 37 578,00 € HT.

Décision n°3151/2020 du 19/11/2020 portant attribution du marché Z20.47 « Mise en place d'une billetterie électronique dans le cadre de la programmation culturelle de la Gare numérique à Jeumont » à la société WEEZEVENT située 164 rue Ambroise Croizat à SAINT-DENIS pour un montant maximum de 9 000 € HT par an, pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du premier bon de commande, renouvelable 3 fois 12 mois soit une durée totale maximale de 48 mois.

Décision n°3153/2020 du 27/11/2020 relatif au Marché subséquent 04 de l'AC18.01 portant modification du marché n° 2 au Lot 2 Travaux d'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement de trottoirs et accès aux abords d'une voie départementale Rue Jean Jaurès à Feignies. Signature de la modification avec la Société LORBAN Rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE pour une plus-value de + 54 933,63 € HT soit 65 920,36 € TTC soit un écart de 9,21 % par rapport au montant initial du marché, ce qui porte le nouveau montant du marché à 651 221,13 € HT soit 781 46,30 € TTC. La réalisation de ces travaux entraîne une prolongation de délai supplémentaire d'un mois ce qui porte le nouveau délai global d'exécution à 8 mois dont 1 semaine de préparation.

Décision n°3154/2020 du 27/11/2020 portant attribution du marché n° 54 relatif au Lot 04 Travaux d'eau potable Chemin de la Barrière à Ferrière-la-Grande, à la Société LORBAN & CIE, Travaux Publics, 46 Rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE, pour un montant de 201 507 € HT soit 241 808,40 € TTC.

Décision n°3155/2020 du 18/11/2020 portant attribution du marché n° 58 Lot 02 travaux d'assainissement Rue d'Aulnoye, commune de Berlaimont, à la Société LORBAN & CIE, Travaux Publics, 46 Rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE, pour un montant de 186 505,00 € HT soit 223 806,00 € TTC.

Décision n°3156/2020 du 27/11/2020 portant la modification n°1, liée à la prise en charge des frais de la COVID19, du marché n°40 avec MONTARON - ETS COLAS NORD EST, ZI de la Petite Savate Rue de Mairieux - 59600 MAUBEUGE pour des travaux d'aménagement, d'assainissement et de réseaux secs, Rue de la Cure à Ferrière-la-Grande, pour un montant total de 7 036,70 € HT soit 8 444,04 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 65 697,60 € HT soit 78 837,12 € TTC.

Décision n°3157/2020 du 01/12/2020 portant attribution de l'accord cadre à bons de commande pour la mise en place et la maintenance d'un système de contrôle d'accès et de billetterie informatisée des piscines intercommunales de la CAMVS à la société

HORANET située ZI Route de Niort – BP 70328 – 85206 FONTENAY LE COMTE et ce pour un montant maximum de 34 000,00 € HT par période.

Décision n°3158/2020 du 30/11/2020 portant attribution du marché d'étude de faisabilité pour le réemploi et la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction des NPNRU au groupement Neo-Eco Développement (mandataire) / SKOV CO dont le mandataire est situé 1, rue de la Source 59320 HALENNES LEZ HAUBOURDIN, et pour un montant décomposé comme suit :

- Prix de l'étude : 49 625,00 € HT, soit 59 550,00 € TTC ;
- Prix par réunion supplémentaire (dans la limite de 20 maximum) : 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC.

Décision n°3159/2020 du 30/11/2020 portant attribution du marché n° 03 relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service de la station de la CAMVS à la Société Renault Retail Group Maubeuge située 124 Route de Valenciennes 59750 FEIGNIES, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 19 370,62 € TTC décomposé comme suit :

- Achat du véhicule neuf : 15 960,72 € HT soit 19 152,86 € TTC ;
- Frais de mise en service et immatriculation : 217,66 net de taxes ;

ainsi que la retenue de l'offre de la variante exigée (reprise d'un véhicule) pour un montant de 1 083,33 € HT soit 1 300,00 € TTC.

Décision n°3161/2020 du 30/11/2020 portant attribution du marché de gestion et d'entretien des aires d'accueil des Gens du voyage de la CAMVS à la société SARL VESTA, dont le siège social est situé 217 Boulevard de la Liberté 59000 LILLE, pour un montant (toutes tranches comprises) de 376 578,00 € HT, soit 451 893,60 € TTC et décomposé comme suit :

- Tranche ferme « La gestion, l'entretien et la maintenance des aires d'accueil situées sur les communes de Louvroil, Feignies, Jeumont et Aulnoye-Aymeries » : 337 992 € HT, soit 405 590,40 € TTC ;
- Tranche optionnelle 1 « La gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage de la commune de Maubeuge au moment de son ouverture » : 38 400,00 € HT, soit 46 080,00 € TTC ;
- Tranche optionnelle 2 « Contraintes sanitaires « COVID-19 » (prix global et forfaitaire mensuel) » : 186,00 € HT, soit 223,20 € TTC.

Décision n°3164/2020 du 03/12/2020 portant attribution du marché n° 62 relatif à la réalisation des travaux de génie civil pour l'implantation de colonnes enterrées Lotissement Lagrange à JEUMONT à l'Entreprise JEAN LEFEBVRE NORD, Lieudit Hauts Fourneaux 59620 AULNOYE AYMERIES, pour un montant de 20 735,50 € HT soit 24 882,60 € TTC.

Décision n°3162/2020 du 03/12/2020 portant attribution du marché de mission de contrôle technique pour la réalisation des attestations accessibilité pour les bâtiments de la CAMVS, à la Société DEKRA située Centre Tertia 3000 – 10 Rue Henri Matisse – 59300 AULNOYE LEZ VALENCIENNES pour un montant de 2 450,00 € HT soit 2 940,00 € TTC.

Décision n°3165/2020 du 02/12/2020 portant signature d'une modification du marché n°1 à l'Opération 01 Commune de Bettignies Route de Mons Lot N°1 Travaux de voirie et d'aménagement, avec l'Agence MONTARON - ETS COLAS NORD EST, ZI de la Petite Savate - 59600 MAUBEUGE, pour prendre en compte des travaux supplémentaires qui engendrent une plus-value de +13 749,53 € HT soit 16 499,44 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché à 153 582,81 € HT soit 184 299,37 € TTC et de prolonger le délai initial d'une semaine nécessaire à la réalisation des dits travaux supplémentaires.

Décision n°3166/2020 du 02/12/2020 portant signature d'une modification du marché n°2 à l'Opération 01 Commune de Bettignies Route de Mons Lot N°1 Travaux de voirie et d'aménagement, avec l'Agence MONTARON - ETS COLAS NORD EST, ZI de la Petite Savate - 59600 MAUBEUGE, pour prendre en charge les coûts supplémentaires liés à la COVID19, pour un montant de 18 821,72 € HT soit 22 586,06 € TTC ce qui porte le nouveau montant du marché à 172 404,53 € HT soit 206 885,44 € TTC et une prolongation du délai d'une semaine.

Décision n°3173/2020 du 04/12/2020 portant classement sans suite du lot 6 « Diagnostic amiante et plomb dans le cadre de bons de commande pour l'exécution de missions de prestations techniques pour les besoins de la CAMVS, » pour cause d'éviction non justifiée d'un candidat, et la relance d'une nouvelle consultation prochainement.

Décision n°3175/2020 du 07/12/2020 portant attribution du marché n° 61 relatif à la réalisation des travaux de génie civil pour l'implantation de colonnes enterrées Lotissement Coubertin à JEUMONT à l'Entreprise JEAN LEFEBVRE NORD, Lieudit Hauts Fourneaux 59620 AULNOYE-AYMERIES, pour un montant de 37 660,44 € HT soit 45 192,52 € TTC.

Décision n°3176/2020 du 03/12/2020 portant signature de l'avenant n°1 -Travaux de construction d'un Pôle des Musiques Actuelles à Aulnoye-Aymeries/AM15.33 en plus-value avec la SARL NOUVEAUX ETABLISSEMENTS MODULE située ZAE La Houblonnerie - 59270 METEREN, d'un montant de 6 750,00 € HT soit 8 100,00 € TTC et portant le nouveau montant du marché à 390 863,77 € HT soit 469 036,52 € TTC.

Décision n°3177/2020 du 07/12/2020 portant signature de l'avenant n° 1 en plus-value du marché n° 49 - Travaux de génie civil pour l'implantation de colonnes enterrées lotissement La Joyeuse à MAUBEUGE (Lot1) /AC18.01/MS49 avec la Société LORBAN ET CIE, située 46 rue des Chasseurs à Pied – 59570 LA LONGUEVILLE, d'un montant de 5 690,00 € HT soit 6 828,00 € TTC et portant le nouveau montant du marché à 119 889,50 € HT soit 143 867,40 € TTC.

Décision n°3178/2020 du 14/12/2020 portant attribution du marché n°16 pour la fourniture et la pose de glissières sur le chemin de halage à la Société CLOSAMBRE 13 Bis Rue de Pont sur Sambre 59570 LA LONGUEVILLE pour un montant total de 15 480,00 € HT soit 18 576,00 € TTC.

Décision n°3183/2020 du 14/12/2020 portant attribution du marché n°15 de l'accord cadre AC18.04 relatif aux travaux de réalisation des travaux de réhabilitation des organes de comptages et coupures sur les aires d'accueil des gens du voyage à la SAS PARTNER ELEC ZI du Centre 59131 ROUSIES pour un montant total de 19 955,08 € HT soit 23 946,10 € TTC et décomposé de la manière suivante : Aire de Louvroil : 7 429,30 € HT soit 8 915,22 € TTC, Aire de Feignies 4 175,26 € HT soit 5 010,34 € TTC, Aire d'Aulnoye-Aymeries 4 175,26 € HT soit 5 010,34 € TTC, Aire de Jeumont 4 175,26 € HT soit 5 010,34 € TTC.

Décision n°3185/2020 du 22/12/2020 portant attribution du marché de maintenance et de service d'aide à l'exploitation des progiciels As-Tech Solutions à la société SBCG Informatique / AS-TECH sise 1280, Avenue des Platanes – Future Building II à BOIRARGUES – LATTES pour un montant forfaitaire annuel de 5 829,81 € HT.

Décision n°3187/2020 du 29/12/2020 portant signature d'un avenant technique et financier n°2 avec l'AGIIE, 2 rue Alsace Lorraine 59600 MAUBEUGE pour prendre en considération les dispositions suivantes : prolongation du délai initial d'un mois et pour

une plus-value de 5 672,25 € nets de taxe, ce qui porte le nouveau montant du marché à 73 739,25 € nets de taxe.

Décision n°3193/2021 du 06/01/2021 portant attribution du marché de maintenance des serveurs et des baies de stockage à la société MSI sise 15 rue Jules Lammens – 59370 MONS EN BAROEUL pour un montant global de 32 480,00 € HT soit 38 976,00 € TTC, réparti comme suit :

- Solution de base « matériel dont la fin de maintenance est fixée au 31/12/2024 » : 4 608 € HT/an soit 5 529,60 € TTC/an.

La maintenance relative au matériel repris dans l'offre de base est conclue pour une période de 12 mois à compter de sa notification, reconductible trois fois.

- Variante exigée « matériel dont la fin de maintenance est fixée au 31/12/2021 » : 14 048 € HT soit 16 857,60 € TTC.

Décision n°3194/2021 du 07/01/2021 portant attribution du marché Z20.50 concernant la réalisation d'une démarche participative « Démocratie en santé » à LH Conseil – Agence en promotion de la santé, situé à L'Arcadiane, 22, rue du général de Gaulle 59139 WATTIGNIES qui propose l'offre technique et financière la plus intéressante pour un montant de 19 500,00 net de taxes et pour un coût unitaire de 390,00 € net de taxes pour une intervention supplémentaire de 4 heures tous frais inclus.

Décision n°3197/2021 du 13/01/2021 portant attribution du marché de prestations de maintenance et de support des logiciels ArcGIS à la société ESRI France située 21, rue des Capucins – 92190 MEUDON pour un montant défini comme suit :

- Période démarrant du 25/01/2021 au 31/12/2021 pour un montant de la redevance annuelle de 12 805,50 € HT soit 15 366,60 € TTC ;

- Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 pour un montant de la redevance annuelle de 12 805,50 € HT soit 15 366,60 € TTC.

Décision n°3198/2021 du 13/01/2021 portant signature avec la société IMS Services d'un contrat de maintenance de signalisation lumineuse qui sera géré en sous-traitance par l'association IMS Service pour un montant de 1 200 € TTC pour une durée d'un an à la signature du contrat.

Décision n°3200/2021 du 14/01/2021 portant signature d'un avenant technique et financier n°1 au marché de restauration et de valorisation d'une zone humide sur le site de l'ECO quartier du pot d'argent à Louvroil concernant les travaux d'espaces verts avec la société ID VERDE située 1, Chemin d'Eclaibes - 59330 BEAUFORT conduisant à des modifications pour un montant de 3 445,80 € HT, portant ainsi le nouveau montant du marché à 289 041,66 € HT soit 346 849,99 € TTC.

Décision n°3207/2021 du 26/01/2021 portant attribution d'un contrat de prestation de musicothérapie à l'Association ARTDOOKI située 77 rue des Ecoles – 59510 HEM pour un coût annuel de 9 900,00 € net de taxes et décomposé comme suit :

- 36 interventions de 3.5 heures à 58,00 €/H soit un montant de 7 308,00 €

- 36 déplacements de 180 kms à 0,4 Euros/kms soit un montant de 2 592,00 €.

Décision n°3208/2021 du 28/01/2021 portant attribution du marché n° 63 relatif à la réalisation des travaux de génie civil pour l'implantation de colonnes enterrées Allée des Lilas à Aulnoye-Aymeries à l'Entreprise COLAS – Agence Montaron, Rue de Mairieux – Zone Industrielle de la Petite Savate 59600 MAUBEUGE, pour un montant de 9 964,54 € HT soit 11 957,44 € TTC.

Décision n°3215/2021 du 03/02/2021 portant admission des candidatures concernant le marché en dialogue compétitif en vue de la Concession d'Aménagement, sans transfert de risque, « Sous-le-Bois » à Maubeuge et Louvroil – AM20.19. Suite à

l'analyse des candidatures et au classement ci-après, il est décidé de retenir les deux candidats suivants admis à participer au Dialogue Compétitif :

- 1- SORELI
- 2- SAEML NORDSEM.

Décision n°3216/2021 du 01/02/2021 portant attribution du marché n° 64 relatif à la réalisation des travaux de génie civil pour l'implantation de colonnes enterrées Cité des Automobilistes Commune de Maubeuge à l'Agence MONTARON ETS COLAS NORD EST, Rue de Mairieux – Zone Industrielle de la Petite Savate 59600 MAUBEUGE, pour un montant 27 956,28 € HT soit 33 547,54 € TTC.

Décision n°3219/2021 du 08/02/2021 portant attribution du marché n°7- Lot n°13 : Acquisition de véhicules CTTE - fourgon - CU environ 600 kg - volume utile de 3 à 4,5 m³ - moteur électrique - 2/3 places relatif à l'acquisition d'un utilitaire électrique pour le service habitat de la CAMVS à la société Patoux situé 3, Rue Hennelle – 62136 RICHEBOURG et pour un montant total de 28 526,33 € HT, soit 34 231,60 € TTC décomposé comme suit :

- Coût d'acquisition du véhicule neuf pour un montant de 28 361,33 € HT ;
- Frais de mise en service et l'immatriculation pour un montant de 165,00 € HT.

Décision n°3221/2021 du 10/02/2021 portant admission des candidatures concernant le marché en dialogue compétitif en vue de la concession d'aménagement sans transfert de risque "Pont de Pierre à Maubeuge"-AM20.16 et selon le classement suivant :

- 1- SAEM SORELI, 217 Boulevard de la Liberté BP 1243 – 59013 LILLE Cedex
- 2- SAEML NORDSEM, ARTEPARC LILLE LESQUIN Coworkoffice 9, rue des Bouleaux 59810 LESQUIN.

Décision n°3226/2021 du 17/02/2021 portant signature de l'avenant technique et financier n° 1 au MS03 pour la réalisation de travaux de démolition d'immeubles bâtis situés 97,101 et 103 rue de Neuf-Mesnil à FEIGNIES en raison de modifications, adaptations et prestations supplémentaires rendues nécessaires pendant l'exécution des travaux, avec la SAS RENARD située Chemin de Mastaing – 59124 ESCAUDAIN, pour une plus-value de 10 840,00 € HT soit 13 128,00 € TTC, ce qui représente un écart de +30,40 % par rapport au montant initial, ce qui porte le nouveau montant du marché à 46 930,00 € HT soit 56 316,00 € TTC et de prolonger le délai d'une semaine nécessaire à la réalisation des travaux supplémentaires.

Décision n°3227/2021 du 17/02/2021 portant signature de la modification du marché n°1 avec les Ets TROMONT 108 Route de Neuf-Mesnil 59606 Maubeuge- MS45 Lot 3 Travaux de réseaux secs et éclairage public pour une plus-value totale de 831,06 € HT soit 997,27 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 30 819,46 € HT soit 36 983,35 € TTC.

Décision n°3233/2021 du 23/02/2021 portant attribution de l'accord cadre à bons de commande de fourniture de pièces détachées pour les véhicules légers et utilitaires-AM20.22- de la CAMVS à la société RETAIL GROUP MAUBEUGE, située 1, route de Vendeville – 59155 FACHES THUMESNIL et ce pour un montant maximum de 40 000 € HT par période.

Décision n°3235/2021 du 22/02/2021 portant attribution du marché de prestations d'insertion sociale et de qualification professionnelle pour la sensibilisation au tri des encombrants par réemploi ou recyclage, à l'AGIIE, 2 Rue Alsace Lorraine 59600 MAUBEUGE, pour un montant mensuel de 5 672,25 € net de taxes, pour une durée de 12 mois à compter de la notification du contrat.

Décision n°3236/2021 du 23/02/2021 portant signature d'une convention ayant pour objet « la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés » avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public), dont le siège social se situe 1 boulevard Archimède – Champs-sur-Marne, 77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2.

Décision n°3239/2021 du 25/02/2021 portant attribution du marché relatif aux travaux de mise en conformité de la Centrale d'air de la gare numérique à Jeumont-AM20.21- à l'EURL REGNIER R FILTRATION, située 61, rue du Lamendin – Zone du Chevalement – 59286 ROOST WARENDIN pour un montant de 147 111,00 € HT soit 176 533,20 € TTC.

Décision n°3240/2021 du 25/02/2021 portant attribution d'une consultation à la société Anima Productions situé 4, Rue d'Alger – 44100 NANTES pour un montant décomposé comme suit :

- Tranche ferme – phase 1 : proposition et développement du concept de la Maison des projets Mobile pour un montant de 5 000,00 € HT soit 6 000 € TTC ;
- Tranche ferme – phase 2 : Rédaction du CCTP de la Modulation de la Maison des projets Mobile pour un montant de 2 800,00 € HT soit 3 360,00 € TTC ;
- Tranche optionnelle 1 Aide à l'analyse des offres des équipementiers répondants pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC ;
- Tranche optionnelle 2 : Aide au suivi de réalisation et de réception de la Maison des projets pour un montant de 1 500,00€HT soit 1 800,00 € TTC ;
- Coût d'une réunion supplémentaire de 2 heures pour un montant de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC.

Ce qui représente un montant total (toutes tranches comprises et coût d'une réunion supplémentaire inclus) de 10 150,00 € HT soit 12 180,00 € TTC.

Décision n°3241/2021 du 25/02/2021 portant signature de la modification de marché n° 2 en plus-value avec la Société MONTARON – Ets COLAS NORD PICARDIE située Z.I de la Petite Savate – Rue de Mairieux - 59600 MAUBEUGE pour un montant de 25 956,75 €HT soit 31 148,10 €TTC, portant le montant du marché à 1 432 118,82 € HT soit 1 718 542,58 € TTC, dans le cadre des travaux d'aménagements de la Place Concorde à Maubeuge/lot 1 « Voirie » ; et signature de la modification de marché n° 3 en plus-value avec la Société MONTARON – Ets COLAS NORD PICARDIE située Z.I de la Petite Savate – Rue de Mairieux - 59600 MAUBEUGE pour un montant de 32 437,62 € HT soit 38 925,14 € TTC, portant le nouveau montant du marché à 1 464 556,44 € HT soit 1 757 467,73 € TTC, dans le cadre des travaux d'aménagements de la Place Concorde à Maubeuge/lot 1 « Voirie ».

Décision n°3242/2021 du 25/02/2021 portant attribution du marché n° 67, Lot n°2 travaux d'assainissement, Rue Mirabeau - Allée des Lilas - Commune d'Aulnoye-Aymeries, à la Société LORBAN & CIE SAS, 46 Rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE, pour un montant de 115 263,00 € HT soit 138 315,60 € TTC.

Décision n°3243/2021 du 25/02/2021 portant attribution du marché n° 68, Lot N°4 travaux d'eau potable, Rue Mirabeau - Allée des Lilas - Commune d'Aulnoye-Aymeries, à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, située 20 route d'Avesnes 59605 MAUBEUGE, pour un montant de 3 695,43 € HT soit 4 434,52 € TTC.

Décision n°3244/2021 du 25/02/2021 portant attribution du marché n° 69, Lot n°2 travaux d'assainissement, Rue Guynemer - Commune de FEIGNIES, à la Société LORBAN & CIE SAS, 46 Rue des Chasseurs à Pied 59570 LA LONGUEVILLE, pour un montant de 281 407,00 € HT soit 337 688,40 € TTC.

Décision n°3245/2021 du 25/02/2021 portant attribution du marché subséquent n° 70, Lot n°4 travaux d'eau potable, Rue Guynemer - Commune de FEIGNIES, à la Société LORBAN & CIE SAS, 46 Rue des Chasseurs à Pied 59570 La Longueville, pour un montant de 51 186,00 € HT soit 61 423,20 € TTC.

Décision n°3246/2021 du 25/02/2021 portant attribution du marché n° 72, relatif à des travaux d'amenée des réseaux aux abords du site La Marlière, Commune de FEIGNIES :

- Pour le lot n°3 « Travaux de réseaux et d'éclairage public » : à l'entreprise TROMONT, située 108 Route de Neuf Mesnil - 59750 FEIGNIES, pour un montant de 150 872,00 € HT soit 181 049,40 € TTC ;
- Pour le lot n°4 « Travaux d'eau potable » : à l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, située 20, Route d'Avesnes BP 563 – 59605 MAUBEUGE Cedex, pour un montant de 88 750,00 € HT soit 106 500,00 € TTC.

Décision n°3249/2021 du 01/03/2021 portant attribution du marché Etudes préalables à la requalification des anciennes lignes ferrées Rousies/Cousolre- Z20.59- à l'entreprise TRACES TPI situé 4, Rue de la Friperie – 71700 TOURNUS, pour un montant de 19 715,00 € HT et pour un coût unitaire de 765,00 € HT pour une intervention supplémentaire de 4 heures tout frais inclus.

o **Contrat de prestation**

Décision n°3163/2020 du 07/12/2020 portant signature d'une convention de prestation de communication avec l'association Jeumont Sports Evenements, par laquelle celle-ci s'engage à apposer notamment le logo de la CAMVS sur ses supports de communication et à promouvoir l'événement sur les médias locaux ainsi que sur le lieu de l'événement (flammes, kakémonos de la CAMVS). Chaque document (invitations, affiches, flyers...) devra être validé en amont par le service communication de la CAMVS. Le montant de la prestation s'élève à 2 000 € TTC.

Décision n°3190/2021 du 04/01/2021 portant conclusion d'une convention de partenariat avec la commune de Ferrière-la-Grande définissant les modalités et les engagements réciproques des parties pour la mise à disposition et l'ouverture au public du Parc Miroux, sis rue Jean Jaurès à Ferrière-la-Grande. La présente convention est établie à titre gratuit, du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Décision n°3203/2021 du 14/01/2021 portant signature d'une convention de prestation de services pour l'accompagnement de la CAMVS dans le cadre de son étude de faisabilité opérationnelle « méthanisation » par la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais représentée par son Président, Monsieur Christian DURLIN, 299 Boulevard de Leeds – 59777 LILLE pour un montant total de 10 000 € H.T. soit 12 000 € T.T.C.

Décision n°3220/2021 du 02/02/2021 portant signature d'une convention bipartite entre la CAMVS, les ateliers du Val de Sambre – APEI de Maubeuge pour les apports de déchets non dangereux pour le traitement au centre de valorisation énergétique. Cette convention est consentie pour une durée d'un an du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, moyennant une indemnité mensuelle de 81,00 € HT. Le paiement s'effectuera au plus tard le 30 de chaque mois. Le tarif se décompose comme suit :

- Tarif 1 A : traitement des ordures ménagères et des refus de tri collectes sélectives produits par les adhérents du SMIAA
 - Tarif unitaire de 81,00 € HT /Tonne TGAP comprise
 - Montant total du = Tonnage X le prix unitaire X 10%
- Tarif : 1 B : traitement des déchets encombrants, incinérables de déchetteries, DIB (dont archives) produits par les adhérents du SMIAA
 - Tarif unitaire de 120,00 € HT /Tonne TGAP comprise

Montant total du = Tonnage X le prix unitaire X 10%.

Décision n°3228/2021 du 19/02/2021 portant signature avec l'EPCC Opéra de Lille, demeurant au 2, rue des Bons Enfants, BP 133, 59001 LILLE et représenté par Madame Euxane DE DONCELL, Directrice administrative et financière, d'une convention de partenariat pour la retransmission en direct sur grand écran le jeudi 3 juin 2021 à 20h00 à l'auditorium de la Gare numérique à Jeumont de Tosca Live produit et diffusé par l'Opéra de Lille pour un montant de 1800 € HT (+TVA à 20% soit 2160 € TTC). Cette retransmission est à destination du grand public et le droit d'entrée est gratuit.

Décision n°3229/2021 du 12/02/2021 portant signature d'une convention de prestation avec N'Joy pour la réalisation d'animations au sein des accueils de loisirs de la CAMVS, pour des enfants âgés de 4 à 12 ans, qui se dérouleront les 24 et 26 février ainsi que les 1^{er} et 3 mars 2021, à l'école maternelle Groupe Céline Harcq de Colleret. Le coût de la prestation s'élève à 3 180,36 € TTC.

Décision n°3247/2021 du 26/02/2021 portant signature d'une convention de régularisation de la prestation de communication avec l'association Team Avesnois, pour la Participation au championnat de France de l'Avenir de Cyclisme U17 – Gray qui s'est tenu le 25 octobre 2020, pour un montant de 2000 € TTC.

Décision n°3252/2021 du 01/03/2021 portant sur l'organisation d'un temps conférencier sur la thématique du danger des écrans et des bons usages adaptés à chaque âge, dans le cadre du projet MILDECA et de désigner l'association « 3, 6, 9, 12 » de Monsieur Serge TISSERON, pour animer un temps conférencier le 05 mars 2021 et pour un montant de 650 € TTC.

○ **Convention de coproduction**

Décision n°3210/2021 du 29/01/2021 portant signature avec le CCT Le Manège, Scène Nationale, représentée par Monsieur Alain DOGIMONT, Président, et ayant son siège rue de la Croix, CS10105, 59602 Maubeuge, d'une convention de coproduction dans le cadre de la mise en place d'une résidence artistique « Pigs » de l'artiste Raquel Silva. Il est prévu la mise à disposition de l'espace nommé « Auditorium » du 1^{er} au 6 février 2021 et du 1^{er} au 13 mars 2021 dans les conditions énoncées ci-dessus. Ce soutien est valorisé à hauteur de 1 956,24 € TTC.

Décision n°3212/2021 du 01/02/2021 portant signature avec le CCT Le Manège, Scène Nationale, représentée par Monsieur Alain DOGIMONT, Président, et ayant son siège à rue de la Croix, CS10105, 59602 Maubeuge, d'une convention de coproduction dans le cadre de la mise en place d'une résidence de création avec l'artiste Rachid Benzine et en partenariat avec les associations Bougez Rock et Secteur 7. Il est prévu la mise à disposition des espaces nommés « Plateau de tournage », « Régie du plateau de tournage » et « Salle de danse » du 28 janvier au 8 février 2021 dans les conditions énoncées ci-dessus. Ce soutien est valorisé à hauteur de 856,80 € TTC. Le Producteur versera au Coproducteur la somme de 375 € TTC couvrant les frais liés à la présence de l'agent SSIAP obligatoire.

Décision n°3248/2021 du 26/02/2021 portant signature avec le CCT Le Manège, Scène Nationale, représentée par Monsieur Alain DOGIMONT, Président, et ayant son siège à rue de la Croix, CS10105, 59602 Maubeuge, d'une convention de coproduction dans le cadre de la mise en place d'une résidence artistique de la pièce « Une veste de pyjama » de l'artiste Dominique Thomas. Il est prévu la mise à disposition de l'espace nommé « Plateau de tournage » du 4 au 12 mars 2021. Ce soutien est valorisé à hauteur de 342,72 € TTC.

○ **Convention de mise à disposition**

Décision n°3169/2020 du 08/12/2020 portant signature de conventions de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année, avec les communes suivantes : Assevent, Boussières-sur-Sambre, Cerfontaine, Colletet, Ferrière-la-Grande, Hautmont qui demandent de procéder temporairement au changement des « ampoules d'éclairage public » par des « ampoules festives » et/ou qu'elle puisse installer du mobilier décoratif. Cette convention est conclue du 1^{er} octobre 2020 au 31 janvier 2021.

Décision n°3170/2020 du 08/12/2020 portant signature de conventions de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année, avec les communes suivantes : Boussois, Cousolre, Ferrière-la-Petite, Marpent, Neuf-Mesnil, Quiévelon, Recquignies, Saint-Remy-Chaussée qui demandent de procéder temporairement au changement des « ampoules d'éclairage public » par des « ampoules festives » et/ou qu'elle puisse installer du mobilier décoratif. Cette convention est conclue du 1^{er} octobre 2020 au 31 janvier 2021.

Décision n°3179/2020 du 14/12/2020 portant signature d'une convention de mise à disposition gratuite de données numériques de recensement des mares sur le territoire de la CAMVS, par le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France, au profit de la CAMVS.

Décision n°3188/2020 du 23/12/2020 portant mise à disposition gracieuse des piscines intercommunales à l'association « Team Triathlon Maubeuge » dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville de Maubeuge 59600 MAUBEUGE du 01/01/2021 au 04/07/2021 selon les créneaux définis ci-dessous :

- En période scolaire :

Aulnoye-Aymeries	Jeumont
Lundi 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h30	Mardi 16h30 à 18h
Mardi 16h30 à 21h	Mercredi 15h15 à 17h
Mercredi 15h30 à 19h30	Jeudi 11h45 à 13h15
Jeudi 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h30	Vendredi 16h30-18h
Vendredi 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h30	Samedi 14h45 à 17h
Samedi 10h à 12h30 et de 15h à 18h	Dimanche 8h30 à 12h
Dimanche 8h30 à 12h	

- En période de vacances scolaires :

Aulnoye-Aymeries	Jeumont
Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 14h	Lundi, mercredi 10h30/12h et 15h/17h
Mardi et jeudi de 14h à 17h	Mardi et vendredi 15h à 17h
Samedi 10h à 12h30 et de 15h à 18h	Samedi 15h à 18h
Dimanche 8h30 à 12h	Dimanche 8h30 à 12h

Décision n°3191/2021 du 01/01/2021 portant signature d'une convention de mise à disposition de terrain situé à Pantegnies, sur la parcelle cadastrée B1081 à Pont-sur-Sambre, entre VNF et la CAMVS pour permettre le stockage des déchets verts issus de l'arrachage de l'Hydrocotyle fausse-renoncule sur la rivière La Sambre. La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter de la date de signature par les parties. Il est à noter que VNF s'engage à évacuer les déchets verts et à remettre en état le site avant la fin de la convention.

Décision n°3192/2021 du 05/01/2021 portant signature avec la Ville de Hautmont – 15 Place du Général De Gaulle – 59330 HAUTMONT, représentée par son Maire, Monsieur

Stéphane WILMOTTE, d'une convention de mise à disposition d'un outil géographique pour consultation du cadastre à titre gracieux.

Décision n°3196/2021 du 07/01/2021 portant signature d'un avenant n° 3 de substitution et de modification de relations contractuelles à la convention de mise à disposition du lieu d'émission-réception d'ondes téléphoniques sur le Château d'Eau sis 119 rue Mirabeau à AULNOYE-AYMERIES, sur un terrain cadastré en parcelle n° 328, section AC entre l'opérateur INFRACOS, la CAMVS et le délégataire SUEZ EAU FRANCE.

Décision n°3199/2021 du 14/01/2021 portant signature des conventions de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année, avec les communes suivantes : Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Ecuelin, Elesmes, Mairieux, Saint-Remy-du-Nord, Sassegnies, Vieux-Reng qui demandent de procéder temporairement au changement des « ampoules d'éclairage public » par des « ampoules festives » et/ou qu'elle puisse installer du mobilier décoratif. Cette convention est conclue du 1^{er} octobre 2020 au 31 janvier 2021. L'ensemble des frais de démontage, remontage et remplacement des ampoules liées à l'éclairage public et/ou du mobilier décoratif est à la charge exclusive de la commune. Elle assurera l'entière responsabilité, notamment vis-à-vis de la société qui installera et démontera les luminaires et/ou le mobilier décoratif, mais également vis-à-vis des usagers en raison du changement de luminosité, d'intempéries et de tout autre évènement pouvant survenir. Le preneur assurera et maintiendra assurés, auprès d'une compagnie notoirement solvable, les biens mis à disposition.

Décision n°3201/2021 du 19/01/2021 portant signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux avec l'association du « Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord » sis 18 rue de Pas – CS 20068 – 59028 LILLE Cedex du 1^{er} janvier 2021 au 04 juillet 2021 des équipements aquatiques intercommunaux de la CAMVS selon les créneaux (hors vacances scolaires) ci-dessous :

- Sur Aulnoye-Aymeries le mercredi de 7h30 à 8h30
- Sur Jeumont le vendredi de 7h45 à 8h45
- Sur Maubeuge le jeudi de 8h à 9h.

L'encadrement des séances sera assuré par un personnel qualifié selon la réglementation en vigueur par le SDIS.

Décision n°3218/2021 du 01/02/2021 portant signature d'un avenant n°2 de substitution et de modification de relations contractuelles à la convention de mise à disposition du lieu d'émission-réception d'ondes téléphoniques et de radiophonies sur le Château d'Eau sis 63 rue de la Liberté à MAUBEUGE, sur un terrain cadastré en parcelle n° 290, section T entre l'opérateur TDF, la CAMVS et le délégataire SUEZ EAU FRANCE.

Décision n°3195/2020 du 04/01/2021 portant signature d'une mise à disposition des anneaux d'amarrage au port de l'Abbaye situé à Hautmont, pour le bon fonctionnement des activités nautiques. Il est précisé que chaque Convention d'Occupation Temporaire sera attribuée pour une durée maximum d'une année, du 01/01/2021 au 31/12/2021. Il est donc convenu d'attribuer les C.O.T suivantes :

Bénéficiaire	Nom du bateau	Dimensions du bateau en ml	N° COT
BARANT Corinne	LE PAMPERO	8,50 x 2,85	SJ/COT/ 396 /2021
BATEAU- PROMENADE DE LA VILLE D'HAUTMONT	ISARA	26,18 X 4,90	SJ/COT/ 397 /2021
BATON Philippe	IMPALA	13,00 x 3,40	SJ/COT/ 398 /2021
CAILLIEZ Lionel	LINDA	8,00 x 3,00	SJ/COT/ 399 /2021
CANIVEZ Fabrice	ANGELINE	4,98 X 1,77	SJ/COT/ 400 /2021
CAYPHAS André	NO STRESS	12,45 X 3,80	SJ/COT/ 401 /2021
CLARKE Jonathan	FABIAN	11,20 X 3,66	SJ/COT/ 402 /2021
DECLERCK William	MALUCH	10,00 x 3,80	SJ/COT/ 403 /2021
DELBARRE Patrick	OTAN II	5,50 x 2,13	SJ/COT/ 404 /2021
DELVAL Patrick	YUKA IV	6,20 x 2,27	SJ/COT/ 405 /2021
DELVAL Patrick	SAMOURAI	10,50 x 3,10	SJ/COT/ 406 /2021
DERONCHENE Benoît	LA JOSIANE	11,60 x 3,60	SJ/COT/ 407 /2021
DESBONNETS Patrick	CYBELLE	12,26 x 3,43	SJ/COT/ 408 /2021
DORVAL Axel	VAYA CON DIOS	11,00 x 3,40	SJ/COT/ 409 /2021
DORVAL Axel	VRIJE VOGEL	13,25 x 3,80	SJ/COT/ 410 /2021
DUMOTIER Christophe	ADELIE	13,65 x 3,98	SJ/COT/ 411 /2021

Bénéficiaire	Nom du bateau	Dimensions du bateau en m ²	N° COT
EPOSTO Umberto	LE HARDI	6,00 x 2,18	SJ/COT/ 412 /2021
EVARD Philippe	JUPITER	9,50 x 3,00	SJ/COT/ 413 /2021
FACER Paul	CASEY MAY TOO	13,70 x 4,20	SJ/COT/ 414 /2021
FAZZINI Fernando	CARPE DIEM B14	12,00 x 3,80	SJ/COT/ 415 /2021
GOESAERT Patrick	MAYA 2	6,18 X 2,00	SJ/COT/ 416 /2021
GREEN Christopher	ODIN	10,50 x 3,10	SJ/COT/ 417 /2021
GUEFFIER Christian	LAURI-LAETI	13,90 x 4,10	SJ/COT/ 418 /2021
GUEZOULI Abdel	ONYX	9.75 X 3,06	SJ/COT/ 419 /2021
JAMES Pierre	BARCAMI	14,90 x 4,40	SJ/COT/ 420 /2021
LABBE Corinne	COMFORTE	12,55 x 4,17	SJ/COT/ 421 /2021
SUCESSION LIENARD Emile	AMIGOS	8,30 X 3,00	SJ/COT/ 422 /2021
LILLIG Gérard	BOSCO	6,50 x 2,45	SJ/COT/ 423 /2021
MARSEGUERRA José	OFILDELO	14,5 X 4,10	SJ/COT/ 424 /2021
SUCESSION MASSON Yves	MARYVES	12,50 x 3,46	SJ/COT/ 425 /2021
MATON Jonathan	BISOUNOURS	6,40 X 2,45	SJ/COT/ 426 /2021
MATON Pascal	TOUP'TY	5,93 x 2,02	SJ/COT/ 427 /2021
MATON Pascal	BLUE LAGON	8,20 X 2,70	SJ/COT/ 428 /2021
MAUNY Pascal	PIM	12,95 x 3,70	SJ/COT/ 429 /2021
MORTON Steve	LYNEVE	18,20 x 4,10	SJ/COT/430 /2021

Bénéficiaire	Nom du bateau	Dimensions du bateau en ml	N° COT
NOAKE Philip	TIDJSTROOM	25,03 x 4,23	SJ/COT/ 431 /2021
PARSLOE Roger	PENDRAGON	16,70 x 3,60	SJ/COT/ 432 /2021
PETIT Gérard	CHIPY	5,70 x 2,35	SJ/COT/ 433 /2021
PIRKIN Jacques	MAJARI	13,00 x 4,10	SJ/COT/ 434 /2021
PIRKIN Jacques	MARCO POLO	14,50 x 4,30	SJ/COT/ 435 /2021
PRONESTI Pasquale	ORCA II	9,80 x 3,20	SJ/COT/ 436 /2021
RACLOT Christian	OPTIMUM	11,10 x 3,45	SJ/COT/ 437 /2021
SANDERS William	VOLHARDING	17,00 x 3,60	SJ/COT/ 438 /2021
SEYNAEVE Gisèle	GIMI	7,50 x 2,85	SJ/COT/ 439 /2021
VANDAMME Laurent	ADAGIO	10,50 x 3,30	SJ/COT/ 440 /2021
VANDAMME Laurent	CARPE DIEM C63	9,00 x 3,10	SJ/COT/ 441 /2021
VAN GALEN Renold	C'NOU	9,50 x 3,00	SJ/COT/ 442 /2021
VERHILLE Jean-Pierre	KER AVEL	11,60 x 3,17	SJ/COT/ 443 /2021
VERNIERS Pierre	PURA VIDA	10,70 x 3,40	SJ/COT/ 444 /2021
VINCENT Patrick	CARPE DIEM B28	8,10 x 2,59	SJ/COT/ 445 /2021

Décision n°3211/2021 du 26/01/2021 portant signature d'une convention de prêt de panneaux d'expositions « Egalité, parlons-en » et « C'est pas le quizz » avec la compagnie Troux D'Mémoires, dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Décision n°3223/2021 du 04/02/2021 portant signature d'une mise à disposition d'un anneau d'amarrage au port de l'Abbaye pour le bon fonctionnement des activités nautiques.

Il est donc convenu d'attribuer les C.O.T suivantes :

Bénéficiaire	Nom du bateau	Dimensions du bateau en ml	N° COT
PREVOST Théophile	ACQUA VIVA	38,92 x 5,07	AGJ/COT/446/2021
DEBIONNE Sébastien	BISOUNOURS - POWERS	6,40 x 2,45	AGJ/COT/447/2021

Il est précisé que la COT de Monsieur Théophile PREVOST prendra effet du 01/03/2021 au 31/12/2021 et que celle de Mr Sébastien DEBIONNE prendra effet du 04/02/2021 au 31 décembre 2021.

- **Contrat de cession**

Décision n°3205/2021 du 26/01/2021 portant création de l'avenant n°1 au contrat de cession du spectacle « Pierre Palmade joue ses sketches », pour son report. Il était prévu initialement le mercredi 9 décembre 2020 à 21h00, au mardi 16 février 2021 à 21h00. Ce spectacle est produit par la SAS Ki m'aime me suive, représentée par son Directeur Général, Monsieur Pascal Guillaume et ayant son siège au 92 rue de la Victoire, 75009 PARIS.

Décision n°3230/2021 du 19/02/2021 portant annulation du spectacle « Pierre Palmade joue ses sketches », prévu initialement le mercredi 9 décembre 2020 à 21h00 et reporté au mardi 16 février 2021 à 21h00. Ce spectacle est produit par la SAS « Ki m'aime me suive », représentée par son Directeur Général, Monsieur Pascal Guillaume et ayant son siège au 92 rue de la Victoire, 75009 PARIS.

Cette annulation entraîne le remboursement de l'acompte sur cachet de 4 747,50 € perçu par le producteur en date du 11 août 2020. Un titre de recettes sera émis à cet effet.

- **Convention d'occupation**

Décision n°3186/2020 du 04/12/2020 portant conclusion d'une convention d'occupation précaire avec Monsieur DENIS Bruno pour les parcelles sises à FEIGNIES, cadastrées section BE n°8, BE n°9, BD n°1, BD n°2, BD n°3 d'une superficie de 59 552 m². Cette mise à disposition s'opère pour une durée d'un an du 01/01/2020 au 31/12/2020. Elle est consentie et acceptée moyennant une indemnité d'occupation de 797,11 € TTC. Le paiement de l'indemnité se fera au plus tard le 30 septembre de l'année.

Décision n°3206/2021 du 26/01/2021 portant conclusion d'une nouvelle convention d'occupation à titre gratuit avec l'auto-école BRISSY, l'auto-école MORMAL, l'auto-école DAVID, l'auto-école FABRICE pour les parcelles sises à LEVAL, site de La Florentine, cadastrées AE n°183, AE n°184, AE n°185, AE n°190, AE n°193, AE n°194, AE n°196, AE n°197, AH n°107, AH n°297, AI n°85, AI n°86, AI n°140. Elle s'opère pour une durée de deux ans, à partir du 1er avril 2020 jusqu'au 30 mars 2022.

- **Conventions de domiciliation**

Décision n°3150/2020 du 23/11/2020 portant signature de l'avenant n° 2, pour changement de local, à la convention de location à la société AE2I sis au Pôle Économique de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Zone Industrielle La Petite Savate 49 Rue de l'Égalité MAUBEUGE, représentée par Julien ROLLAND, ayant pour objet l'occupation du local n° 2 d'une superficie de 38 m², à compter du 01/12/2020, pour un montant de loyer mensuel de 403.31 € HT et ceci jusqu'au 31/07/2021.

Décision n°3224/2021 du 15/02/2021 portant signature d'une convention de domiciliation sis au Pôle Économique de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Zone Industrielle La Petite Savate 49 Rue de l'Égalité MAUBEUGE, avec la société LIBER FACTU, SAS au capital de 1 €, identifiée sous le n° Siren 832 568 216, représentée par sa Présidente Hafssa ALLATI. La domiciliation est consentie à compter du 1er mars 2021 pour une durée de 12 mois, renouvelable par reconduction 5 fois soit une durée maximale de 6 ans pour un montant de 70 € HT par mois.

○ Conventions

Décision n°3214/2021 du 19/02/2021 portant signature d'une convention de groupement de commandes avec Noréade pour l'achat d'une campagne de suivis-conseils 2021 auprès des 81 agriculteurs volontaires dans le cadre de l'ORQUE.

Décision n°3225/2021 du 15/02/2021 portant signature d'une convention de location sis au Pôle Économique de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Zone Industrielle La Petite Savate 49 Rue de l'Égalité MAUBEUGE, avec Monsieur Khaled GHERBI, gérant de la société ISHOP, immatriculée au RCS de Valenciennes sous le n° 827 519 240. Le bureau attribué est le n°39 de 45m². La location est consentie à compter du 15 mars 2021 pour une durée de 24 mois, renouvelable par tacite reconduction 2 fois soit une durée maximum de 6 ans.

Décision n°3234/2021 du 11/02/2021 portant signature d'une convention de location sis au Pôle Économique de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Zone Industrielle La Petite Savate 49 Rue de l'Égalité MAUBEUGE, avec Monsieur Kamel IDRISSE, gérant de la société OSOOK, immatriculée au RCS de Valenciennes sous le n° 498 674 985. Le bureau attribué est le n°06 de 15m². La location est consentie à compter du 01 Mars 2021 pour une durée de 24 mois, renouvelable par tacite reconduction 2 fois soit une durée maximum de 6 ans.

Décision n°3238/2021 du 24/02/2021 portant signature de l'avenant n°2 à la convention de location sis au Pôle Économique de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, Zone Industrielle La Petite Savate 49 Rue de l'Égalité MAUBEUGE avec la société E CATALYST, représentée par Julien Walbert, ayant pour objet l'occupation du local n° 37 d'une superficie de 25 m², à compter du 01/03/2021, pour un montant de loyer mensuel de 266.45 € HT et ceci jusqu'au 28/02/2023.

○ Bail

Décision n°3168/2020 du 18/11/2020 portant signature d'un avenant au bail civil CAMVS/SCI La Justice, modifiant l'article 4 dudit bail : LOYER, en y modifiant le relevé d'identité bancaire de la SCI La Justice, pour l'occupation d'un ensemble immobilier à JEUMONT, 3 rue de la Renaissance, cadastré AB n° 187.

Décision n°3171/2020 du 25/11/2020 portant signature d'un bail commercial avec la SAS BMSW, dont le siège social est situé rue de la Brasserie 59620 MONCEAU SAINT WAAST, représentée par Monsieur Florian EUSTACHE, demeurant 5 rue Mirabeau 59620 AULNOYE-AYMERIES, pour l'immeuble sis à MONCEAU SAINT WAAST, se décomposant comme suit :

- ensemble immobilier cadastré B n°111 d'une superficie de 2 326 m²
- Parcelle (nature pâture) cadastrée B n°110 d'une superficie de 4 321 m²
- Parcelle (nature pâture) cadastrée B n°108 d'une superficie de 2 518 m²

Il est spécifié que les parcelles B n°108 et B n°110 devront restées en nature de prairie, sans retournement, ni travail de la terre. Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années qui commence le 25 novembre 2020 pour se terminer le 24 novembre 2029. Le loyer est consenti et accepté moyennant deux loyers mensuels se décomposant comme suit :

- pour la partie commerciale : 795 € TTC
- pour la partie habitation : 300 €

Afin de lancer l'activité et de permettre au Preneur de réaliser une multitude de travaux (notamment à la charge du Bailleur) il est de convention expresse entre les parties que les loyers de novembre 2020 à octobre 2022 seront gratuits, tant sur la partie commerciale que pour la partie habitation. Il est spécifié que le montant des travaux et

aménagements correspondant à la gratuité de ces loyers, restera propriété de la CAMVS à la fin du bail. Le premier loyer interviendra le 1er novembre 2022. Le montant du loyer prendra en compte l'indexation prévue dans le bail. Pour la révision des loyers, concernant la partie commerciale, les parties conviennent d'indexer le loyer. Il est précisé que sera tenu comme indice initial : année 2020 ; trimestre 2ème ; date de parution : 25/09/2020 ; valeur : 115,42.

Pour la révision des loyers, concernant la partie habitation, les parties conviennent d'indexer le loyer. Il est précisé que sera tenu comme indice de référence initial : année 2020 ; trimestre T3 ; niveau : 130,59 Evolution annuelle (T/T4) en % : + 0,46 %

La première indexation interviendra le 1er janvier 2021.

Par accord entre les parties, la CAMVS prendra en charge un montant des travaux, plafonné à 30 000 €. Monsieur EUSTACHE s'engage à réaliser lui-même ces travaux, en accord et sous le suivi du bailleur. Ces travaux correspondent à la rénovation des biens loués. Il appartiendra au Bailleur de fournir les matériaux. Un état descriptif détaillé des travaux entrant dans ce dispositif fera l'objet d'un avenant.

Décision n°3174/2020 du 08/12/2020 (annule et remplace la décision n°2858/2020)

portant signature d'un bail commercial avec la société ANISELEC, représentée par Monsieur Hakim BELSOLTANA, dont le siège social est situé 95 rue Youri Gagarine 92700 COLOMBES, pour une partie d'un immeuble plus vaste, ZI de la Petite Savate, 257 Ter rue du Pont de Pierre à MAUBEUGE, à savoir un bureau d'une superficie de 52 m² et un bureau de 25 m². Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années du 1er août 2020 au 31 juillet 2029. Ce bail est consenti et accepté moyennant un loyer de 419,05 € HT + provision pour charges : 25 % du loyer HT SOIT 104,76 € HT soit un montant total de 523,81 € HT. Le loyer variera chaque année, à sa date anniversaire, sans aucune formalité, demande, ni mise en demeure, suivant la variation de l'indice des loyers commerciaux. Il est précisé que sera tenu comme indice de référence initial : année 2020 – trimestre : 1er – Date de Parution : 30/06/2020 – Valeur : 116,23. La première indexation interviendra le 1er août 2021. Le calcul des charges global sera établi au prorata de la superficie occupée (77 m²) ainsi que le montant des charges communes divisé par le nombre de locataires. Une régularisation sera effectuée en fin d'année, à la hausse ou à la baisse, en fonction du montant des factures. La taxe foncière sera calculée au prorata de la superficie occupée auquel il convient de rajouter le montant calculé pour les superficies des parties communes divisé par le nombre de locataires.

Décision n°3222/2021 du 20/01/2021 (annule et remplace la décision n°3180/2020)

portant signature d'un avenant au bail commercial entre la CAMVS et l'EURL ILD Security Rue du Pont de Pierre MAUBEUGE en modifiant l'article 1 du bail initial à savoir la situation et la désignation des biens loués, l'occupation d'un bureau supplémentaire de 53,40 m² ce qui représente une superficie totale de 105,16 m² ; en modifiant l'article 2 sur la durée du bail. L'avenant n°2 est consenti et accepté du 1er novembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2028 ; en modifiant l'article 5 concernant la modification du loyer au prorata de la superficie occupée. Le bail initial relatif à l'occupation du 1er bureau de 51,76 m² était d'un montant initial de 250 € HT et de 251,70 € HT au 1er novembre 2020, suite à la révision du loyer. Il convient de rajouter le loyer supplémentaire d'un montant de 257,92 € HT correspondant au 2ème bureau de 53,40 m². Par conséquent, le présent avenant n°2 au bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 509,62 € HT. Il convient de rajouter la provision pour charges de 25 % du loyer HT soit 127,41 € HT.

o Droit de Prémption Urbain

Décision n°3182/2020 du 17/12/2020 portant délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain à la commune de Hautmont uniquement à l'occasion de l'acquisition d'un immeuble sis impasse Kleber, cadastré CC 321.

Décision n°3189/2021 du 04/01/2021 portant délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain à la commune d'Aulnoye-Aymeries uniquement à l'occasion de l'acquisition d'un immeuble sis 13 rue de Maubeuge cadastré AK 581 / AK 587 / AK 630/ AK 742 / AK 743.

Décision n°3202/2021 du 19/01/2021 portant délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain à la commune de Jeumont uniquement à l'occasion de l'acquisition d'un immeuble sis 1 et 3 ruelle des Sœurs cadastré AL 469 / AL 470.

Décision n°3237/2021 du 24/02/2021 portant délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain à la commune de Maubeuge uniquement à l'occasion de l'acquisition d'un immeuble sis 85b, 85c et 87 avenue de France cadastré L 11.

○ **Contrat de prêt**

Décision n°3181/2020 du 18/12/2020 portant conclusion d'un contrat de prêt d'un montant de 6 000 000 € à un taux fixe de 0.41 % pour une durée de 15 ans auprès de la Banque Postale ayant son siège social 115 rue de Sèvres 75275 PARIS Cedex 06.

○ **Demande de subventions**

Décision n°3167/2020 du 07/12/2020 portant demande et perception de subventions, provenant de la CAF du Nord, au titre de son dispositif Fonds Publics et Territoires, à hauteur de :

- 51 000 € pour l'année 2021 et de 54 000 € pour l'année 2022 pour la mise en place d'ateliers de pratiques artistiques et culturelles ;
- 30 000 € pour l'année 2021 et de 33 000 € pour l'année 2022 pour des actions de sensibilisation aux outils numériques ;
- 21 000 € pour l'année 2021 et de 27 000 € pour l'année 2022 pour une action de préfiguration au projet « Omnibus ».

Décision n°3184/2020 du 22/12/2020 portant dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour la poursuite de l'animation de l'ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau).

Décision n°3204/2021 du 25/01/2021 portant sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour l'accompagner dans le projet de mise en conformité des équipements publics fluviaux de la Sambre, au titre de la DSIL d'un montant de 258 800 € HT, représentant 40 % du coût prévisionnel des travaux.

Décision n°3209/2021 du 28/01/2021 portant sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat pour l'accompagner dans son projet de rénovation thermique de cet équipement, au titre de la DSIL d'un montant de 52 458,75 € HT, représentant 40 % du coût prévisionnel des travaux.

Décision n°3213/2021 du 02/02/2021 portant sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL d'un montant de 15 134,16 € HT, représentant 40 % du coût prévisionnel pour l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation de courriers administratifs.

Décision n°3217/2021 du 04/02/2021 portant sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL d'un montant de 2 322 869,33 € HT, représentant 40 % du coût prévisionnel des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de La Marlière sur la commune de FEIGNIES (59750).

Décision n°3231/2021 du 19/02/2021 portant sollicitation d'une participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre de son 11ème programme pour la réalisation de suivis-conseils agricoles :

Suivis	Partenaires	Taux de participation	Montant maximum pour 81 suivis
<u>2019</u>	Noréade	25,1 %	7 530 € HT
	CAMVS	74,9 %	22 470 € HT
<i>Total maximum prévu</i>			22 000 € HT

Décision n°3232/2021 du 22/02/2021 portant sollicitation auprès de LEADER 2014-2020 du GAL Avesnois 13 800 € HT, représentant 70% du coût de l'étude préalable à la requalification des anciennes lignes ferrées Rousies/Cousolre.

Ordre du jour du Conseil Communautaire du 18/03/2021

Administration Générale et Juridique

1. Modification des représentants de la CAMVS au conseil d'administration et aux assemblées générales de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale d'aménagement (SAEML) NORD SEM

Développement économique, Numérique, Commerce, Economie Touristique, Economie Sociale et Solidaire

2. Acquisition à la société Lorban d'une partie de la parcelle section BI n°2 à Feignies
3. Cession d'une parcelle section AL n° 591 à la société PARTNER ELEC, ZA du Centre à Rousies
4. Signature d'un bail avec option d'achat avec la société Eco Construction Rénovation pour la location d'un bâtiment industriel à Louvroil
5. Modifications apportées au dispositif « Fonds d'Urgence Agglomération Maubeuge-Val de Sambre » à destination des entreprises de son territoire
6. Avenant n°2 à la convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la CAMVS
7. Etude de faisabilité de la reconversion des anciennes voies ferrées Rousies/Cousolre et demande de subvention
8. Adhésion à l'opération Passe-ports proposée par les Voies Navigables de France pour la période 2021 à 2023

Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat

Aménagement du Territoire

9. Pôle Gare Centre-Ville de Jeumont : Signature d'une convention tripartite d'occupation du domaine public de la RD 959 et la RD 963 sur la commune de Jeumont avec le Département et la commune de Jeumont
10. Pôle Gare Centre-Ville de Jeumont : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de la rue Hector Despret (RD959) et du ponceau du Watissart (RD959) sur la commune de Jeumont
11. Action Cœur de Ville : signature de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville Maubeuge
12. Réponse aux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) Friche de « France Relance »

Urbanisme

13. Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi

Renouvellement urbain

14. Programme de Rénovation Urbaine : garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 33 logements PLUS CD sis à MAUBEUGE – Ilot 35 – rues d'Hautmont et Fonderies
15. Lancement de la procédure de passation d'une concession d'aménagement du quartier « Provinces Françaises »

16. Concertation préalable : Opération d'aménagement « Provinces-Françaises » à Maubeuge
17. Concertation préalable : Opération d'aménagement « Pont de Pierre » à Maubeuge
18. Concertation préalable : Opération d'aménagement « Sous-le-Bois » à Maubeuge et Louvroil
19. Concertation préalable : Opération d'aménagement « Jeumont Place Basse » à Jeumont
20. Concertation préalable : Opération d'aménagement « Prés du Paradis » à Louvroil
21. Signature de la Charte de Relogement NPNRU modifiée et de son Protocole d'accord opérationnel inter-bailleurs pour le relogement NPNRU de la CAMVS
22. Signature de la Convention Spécifique unique Relative au versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour Minoration de Loyer » dans le cadre du NPNRU de la CAMVS

Habitat

23. Délégation des aides à la pierre 2017-2022 : définition de l'enveloppe Communautaire pour le parc social et le parc privé et délégation de signature au Président de l'avenant 2021-1 de la convention de compétences
24. Programme d'Actions Territorial 2021 de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitation (ANAH)
25. Modalités de reprise des engagements dans le cadre d'une vente d'un logement subventionné par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitation (ANAH)
26. Délégation des aides à la pierre : garantie d'emprunt pour l'opération de construction de 9 logements PLS sis à MAUBEUGE – Pâturage Laloux
27. Dispositif Régional d'accession sociale à la propriété : autorisation du Président à signer l'avenant de prorogation d'un an et modifications des critères d'éligibilité
28. Désignation de représentants de la CAMVS à l'Assemblée plénière de la Conférence des Financeurs du Nord

Emploi, solidarité et mobilité

29. Approbation du plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les Quartiers Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre
30. Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
31. Validation de l'Action « Proxi'Groupes » dans le cadre du Plan de relance de l'Etat (Quartiers solidaires d'automne)
32. Renouvellement de la bourse d'engagement de Monsieur Gregory PECRET sans consultation du Comité consultatif et signature d'une convention
33. Délégation au Président de la décision d'attribution des aides aux internes en médecine générale et médecins
34. Réponse à l'appel à projets Caf - Préfecture / Prévention de la radicalisation et des séparatismes 2021 pour l'action : « éducation aux médias et à l'information »
35. Réponse à l'appel à projets Caf - Préfecture / Prévention de la radicalisation et des séparatismes 2021 pour l'action : « groupe d'analyse des pratiques sur les problématiques liées aux radicalités sociales »
36. Réponse à l'appel à projets Caf - Préfecture / Prévention de la radicalisation et des séparatismes 2021 pour l'action : « radicaliser la prévention pour prévenir la radicalisation. Le pari de la prévention par la médiation artistique le théâtre »

37. Réponse à l'appel à projets Caf - Préfecture / Prévention de la radicalisation et des séparatismes 2021 pour l'action : « prévention des radicalisations par le théâtre »

Ressources Humaines

38. Plan d'actions 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la CAMVS
39. Modification du tableau des emplois permanents et créations d'emplois
40. Recrutement d'un(e) vacataire – Intervention d'un(e) médecin conseil auprès de la Micro-crèche

Finances et Commande Publique

41. Présentation du rapport sur la situation de la CAMVS en matière de développement durable
42. Présentation du rapport annuel 2020 de la CAMVS sur l'égalité femmes-hommes
43. Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Coopération et Equité Territoriale

Fonds de concours

44. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'AIBES : Remplacement des fenêtres de la mairie, de l'école et la porte du logement
45. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'AIBES : Rénovation d'une partie de la rue du cimetière
46. Attribution d'un fonds de concours à la commune de BEAUFORT : Aménagement de la ruelle Joyeuse
47. Attribution d'un fonds de concours à la commune de BOUSIGNIES SUR ROC : Remplacement des 24 fenêtres de la mairie
48. Attribution d'un fonds de concours à la commune de BOUSSIERES SUR SAMBRE : Aménagement de la place de la Halte Nautique
49. Attribution d'un fonds de concours à la commune de BOUSSIERES SUR SAMBRE : Aménagement floral du Pont
50. Attribution d'un fonds de concours à la commune d'ELESMEZ : Avenant n°1 – Aménagement, mise en sécurité et accessibilité église Saint Martin
51. Attribution d'un fonds de concours à la commune de FERRIERE LA PETITE : Réfection de la toiture de la cantine, de la salle polyvalente, de la médiathèque et isolation des combles de la mairie
52. Attribution d'un fonds de concours à la commune de GOGNIES CHAUSSEE : Rénovation et mise en sécurité des façades de la mairie et de la salle de réunion
53. Attribution d'un fonds de concours à la commune de LEVAL : Rénovation thermique des anciennes écoles
54. Attribution d'un fonds de concours à la commune de MAIRIEUX : Avenant n°1 – Rénovation du clocher de l'église Saint André
55. Attribution d'un fonds de concours à la commune de MAIRIEUX : Remise en état de la toiture de l'église Saint André et du dortoir de l'école
56. Attribution d'un fonds de concours à la commune de MAIRIEUX : Aménagement du cimetière
57. Attribution d'un fonds de concours à la commune de MAIRIEUX : Travaux de sécurisation des travaux électriques tronçon de l'avenue du Floricamps
58. Attribution d'un fonds de concours à la commune de MARPENT : Plan fleurissement – fabrication supports fleurissement

- 59. Attribution d'un fonds de concours à la commune de NOYELLES SUR SAMBRE : Création d'une aire de jeux pour les enfants
- 60. Attribution d'un fonds de concours à la commune de NOYELLES SUR SAMBRE : Mise en conformité des bâtiments communaux
- 61. Attribution d'un fonds de concours à la commune de NOYELLES SUR SAMBRE : Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- 62. Attribution d'un fonds de concours à la commune de VIEUX MESNIL : Avenant n°1 – Pose de feux comportementaux
- 63. Attribution d'un fonds de concours à la commune de VIEUX RENG : Rénovation de la toiture de la mairie
- 64. Attribution d'un fonds de concours à la commune de VILLERS SIRE NICOLE : Acquisition équipement scolaire
- 65. Attribution d'un fonds de concours à la commune de VILLERS SIRE NICOLE : Extension et rénovation de l'école Beaumarchais

Environnement, Transition Ecologique et Energie Renouvelable

- 66. Représentation au comité partenarial du Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France
- 67. Convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France pour la gestion écologique de l'extension de la RNR de Pantegnies - Prairies de Meuren

Vivre Ensemble

- 68. Modification de la tarification communautaire de location des espaces de La gare numérique située à Jeumont, à compter du 1er avril 2021
- 69. Complexe aquatique l'Emeraude : avenant au contrat d'affermage pour la location d'une ligne d'eau supplémentaire pour le club de natation d'Hautmont

Services à la population

Assainissement

- 70. Programme Concerté pour l'Eau, fixant la programmation 2021

Voirie

- 71. Fonds de concours – Travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2020 – 2ème partie
- 72. Signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Hautmont dans le cadre de travaux d'aménagement de la Rue de la Queue du Bois et participation par voie de fonds de concours sur la partie de travaux relevant de la compétence de la CAMVS
- 73. Convention avec Orange concernant la mise en souterrain des réseaux chemins Margot, Bachant et rues de Beaufort et du Moulin à ECLAIBES
- 74. Participation des communes, par voie de fonds de concours, aux dépenses d'investissement dans le cadre de la programmation de voirie 2018-2019-2020
- 75. Participation des communes, par voie de fonds de concours, aux dépenses d'investissement de voirie dans le cadre de la programmation voirie 2018-2019-2020– ajustement de la répartition financière

Déchets

76. Réponse à l'appel à projet phase 4 de l'éco-organisme CITEO dans le cadre du plan de performance des territoires
77. Convention de partenariat avec l'association le RELAIS pour l'implantation de bornes de collecte TLC (Textiles-Linge de Maison-Chaussures)
78. Convention avec l'éco-organisme Ocad3e/Eco-Systèmes pour la reprise des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) et les lampes usagées
79. Modification du règlement de collecte (et en particulier sur les déchets des professionnels)